

DEC22169DAJ

Décision du 10 janvier 2022 portant prolongation du mandat de Mme Emmanuelle ANCOURT-FOISSAC en qualité de Directrice adjointe de l'unité d'appui à la recherche UAR0233 CODIR

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime, notamment ses articles R. 831-3 et R. 831-8,

Vu le décret du 21 octobre 2020 (JO du 22 octobre 2020) portant nomination de M. Philippe MAUGUIN en qualité de Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 1^{er} janvier 2020 portant délégation de signature au bénéfice de M. Fabrice MARTY, Directeur Général Délégué aux ressources,

Vu la décision du 14 juin 2021 portant renouvellement du mandat de M. Fabrice MARTY en qualité de Directeur Général Délégué aux ressources pour une durée de quatre ans à compter du 15 juin 2021,

Vu la note de service n°2006-54 du 1^{er} décembre 2006 relative à la nomination des directeurs d'unité ou de leurs adjoints,

Décide :

Article unique

A compter du 01 janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2023, Mme Emmanuelle ANCOURT-FOISSAC est prolongée dans ses fonctions de Directrice adjointe de l'unité d'appui à la recherche n°UAR0233 CODIR - Collège de Direction.

Fait à Paris, le 10 janvier 2022

P/ Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement et par délégation,

Le Directeur Général Délégué aux ressources

Fabrice

 MARTY